



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2025_559

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

**ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE : STRATÉGIE DE COMMUNICATION -
DIAGNOSTIC DE LA STRATÉGIE ACTUELLE ET DÉPLOIEMENT D'UNE STRATÉGIE DE
COMMUNICATION À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE EN MATIÈRE D'ENTREPRENEURIAT
- ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a inscrit dans son projet de territoire 2022-2032 le développement de l'entrepreneuriat comme un levier essentiel de diversification de l'économie locale et de soutien à l'émergence de nouvelles filières d'avenir,

Considérant qu'à ce titre, elle s'engage à renforcer la culture entrepreneuriale à tous les âges en structurant une offre d'accompagnement claire, lisible et accessible sur l'ensemble de son territoire.

Considérant que, dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération a besoin d'être accompagnée pour le développement d'outils et d'actions de communication permettant d'expliquer clairement l'offre d'accompagnement disponible aux différents publics cibles,

Considérant qu'une consultation a été lancée en application des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique et qu'après analyse des offres, la proposition de la société LES ENCHANTEURS ayant son siège social à Lille (59000), 62 Boulevard de Belfort apparaît économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 28 650,00 € HT, à compter du 1er septembre 2025 et pour une durée de 6 mois,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché ayant pour objet l'accompagnement pour la réalisation d'un audit/diagnostic de la communication actuelle et l'élaboration d'une stratégie de communication en matière d'entrepreneuriat avec la société LES ENCHANTEURS ayant son siège à Lille (59000), 62 Boulevard de Belfort, et de le signer pour un montant de 28 650,00 euros HT, à compter du 1er septembre 2025 et pour une durée de 6 mois.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ...13.08.25

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DEROUBAIX Hervé

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 14 AOUT 2025

Et de la publication le 14 AOUT 2025

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DEROUBAIX Hervé